



## ÉDITO du Président

J'ai souhaité que cette « Solution pour nos déchets » soit concrète, qu'elle évoque à chacun les enjeux majeurs du coût du traitement des déchets.

Des contraintes nous sont imposées comme la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. En 2025, cette taxe sera de 65 €/Tonne enfouie et de 15 €/Tonne incinérée. Cette hausse impacte inéluctablement le coût de traitement des déchets. Sans compter l'inflation et le contexte mondial préoccupant : tous les indicateurs sont à la hausse.

Nous devons être volontaires et nous engager collectivement à pratiquer le tri, la prévention des déchets. La campagne sur les refus de tri, déjà engagée depuis quelques semaines, a pour objectif d'améliorer nos performances. Nos marges de manœuvre sont considérables.

Nous devons poursuivre les efforts déjà engagés en faveur d'une gestion vertueuse de nos déchets.

Trier c'est bon pour la planète et pour notre porte-monnaie !

C'est aussi l'occasion pour moi de vous souhaiter de bonnes fêtes.



Le Président du  
SMITOM du Nord Seine-et-Marne  
**Pascal Hiraux**

# LA SOLUTION POUR NOS DÉCHETS

Avec le SMITOM, j'agis pour mon environnement !

À LA UNE 

## STOP AUX ERREURS DE TRI QUI COÛTENT CHER !!!



**Plus de 30 %** des déchets ménagers entrant sur le centre de tri ne sont pas des emballages.

Ordures ménagères, textiles, pièces de voiture, verre : trop de déchets mis par erreur dans les bacs jaunes ou points d'apport volontaire.

Ces erreurs de tri nous coûtent cher collectivement car les déchets autres que les emballages ne sont ni triés ni recyclés. Une double peine pour chaque habitant car **chaque erreur de tri dans le bac jaune fait l'objet d'une double facturation** ▶.

Sans compter le double transport, les risques pour les agents de la chaîne de tri qui sont amenés à être en contact avec des déchets dangereux pour leur santé et sécurité, les machines de tri qui se bloquent, des camions entiers qui doivent être déclassés compte tenu de la présence d'un nombre important d'indésirables (sacs poubelles, bidons d'huile...).

▶ **Coût de traitement du tri**

puisque ces déchets ont transité sur la chaîne de tri ;



▶ **Coût de l'incinération**

puisque'ils reviennent pour être traités.



“ Sur une prévision 2024 de 6 364 tonnes de refus de collecte sélective, c'est 1 million d'euros jetés à a poubelle.

Ces erreurs de tri ne sont pas sans conséquence sur le coût de traitement des déchets ménagers et la taxe d'ordures ménagères. Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a donc lancé une campagne de communication sur l'ensemble de son territoire. Si chacun fait un effort, cela permettrait de maîtriser la hausse inéluctable à venir des coûts de traitement des ordures ménagères.

Il nous faut dire

**STOP !**

ENSEMBLE, VEILLONS AU BON TRI DE NOS EMBALLAGES.



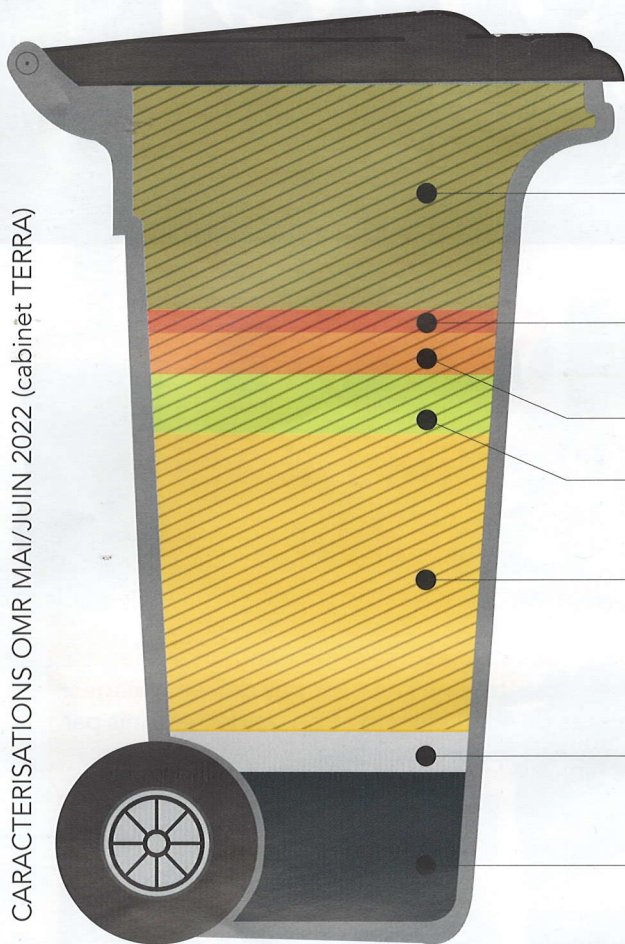


# ZOOM SUR

## LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES d'un habitant du territoire (Chiffres 2022)



CARACTERISATIONS OMR MAI/JUIN 2022 (cabinet TERRA)



**189 Kg**

**28 % Biodéchets (69 kg)** Restes alimentaires (épluchures, restes de repas...), produits alimentaires non consommés et déchets de jardin.

**2 % Déchèteries (5 kg)** Petits électroménagers et déchets spéciaux.

**4 % Textiles, chaussures, maroquinerie (11 kg)**

**8 % Verre (19 kg)**

**35 % Collecte sélective (85 kg)** Papiers et emballages en carton, en plastique, en métal et les briques alimentaires.

**6 % Déchets combustibles et non combustibles (14 kg)** Emballages en bois, céramiques, plastiques (hors emballages).

**17 % Textiles sanitaires (42 kg)** Couches, lingettes...

**56 Kg**



**Ces résultats mettent en évidence qu'UNE GRANDE MAJORITÉ DES DÉCHETS (77 %) EST ÉVITABLE OU TRIABLE et n'a pas sa place dans la poubelle classique.**

Emballages et papiers mal triés, verre non déposé dans les bornes d'apport volontaire...

**CE SONT DES PERTES DE RECETTES AUPRÈS DES REPRENEURS ET DES ECO-ORGANISMES ESTIMÉES À PLUS DE 2 MILLIONS PAR AN.**

*Il nous faut mieux trier et poursuivre nos efforts !*

### Où les déposer ?

|  |  |   |                   |  |
|--|--|---|-------------------|--|
|  | Restes alimentaires et déchets de jardin                   | ➔ | Compostage        |  |
|  | Petits électro-ménagers <sup>(1)</sup> et déchets spéciaux | ➔ | Déchèteries       |  |
|  | Textiles, chaussures et maroquinerie <sup>(2)</sup>        | ➔ | Bornes à vêtement |  |
|  | Bouteilles, pots et bocaux en verre                        | ➔ | Borne à verre     |  |
|  | Papiers et emballages ménagers                             | ➔ | Bac jaune         |  |

Pensez également à la réparation<sup>(1)</sup> ou au don<sup>(2)</sup>.



# UN PEU D'HUMOUR DANS CE

## MONDE DE TRI

La campagne de communication drôle et décalée sur

### les erreurs de tri

Avec des performances de tri de l'ordre de 57 Kg d'emballages recyclables légers triés par habitant, les performances de tri des habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne les placent parmi les meilleurs trieurs d'Île-de-France. Néanmoins et malgré la simplification du geste de tri opérée depuis 2019, de plus en plus d'erreurs de tri sont constatées dans les bacs jaunes.

#### DE QUELLES ERREURS DE TRI PARLE-T-ON ?

**30 % : c'est la quantité de déchets constatée dans les bacs de tri et qui sont impropres au recyclage.**

Ces erreurs peuvent être classées en deux catégories.

**> Première catégorie d'erreurs : les objets qui ne sont pas des emballages** et qui sont retrouvés de manière régulière dans la collecte : les petits électroménagers, les jouets, les textiles sanitaires et les vêtements. Aujourd'hui, seuls les papiers et les emballages se trient. Le reste n'a pas sa place dans ce contenant.

**> Seconde catégorie d'erreurs : les emballages imbriqués les uns dans les autres ou jetés dans des sacs fermés.** Les machines installées sur le centre de tri séparent les déchets par type de matériau grâce à des trieurs optiques. Elles affinent le geste de tri afin d'envoyer les emballages vers les filières de recyclage dédiées. Les emballages imbriqués ou enfermés dans

des sacs, ne peuvent pas être correctement identifiés ; ils sont écartés du process et ne seront pas valorisés.

#### POURQUOI ÉVITER CES ERREURS ?

En mettant vos déchets dans le bon bac, vous limitez les trafics superflus de véhicules pour les acheminer vers la bonne filière de traitement et les manipulations inutiles. Vous limitez les risques de blessure pour le personnel qui trie manuellement (seringues, verre...) même si aujourd'hui une grande partie du process est mécanisée. Les emballages mal triés représentent un coût pour la collectivité. De plus, certaines erreurs peuvent endommager les équipements ou perturber le fonctionnement du centre de tri induisant des coûts pour la collectivité (incendie, explosion...).

VIEILLE CHAUSSETTE,  
LE BAC JAUNE,  
C'EST PAS POUR NOUS !




J'LE TENTAIS !

SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES  
VONT DANS LE BAC DE TRI.




FINI DE JOUER POUPEE,  
LE BAC DE TRI,  
C'EST PAS POUR NOUS !



J'EN AURAI  
MIS MA TÊTE  
À COUPER !

SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES  
VONT DANS LE BAC DE TRI.



EMBALLAGES IMBRIQUÉS,  
PAS RECYCLÉS !



ÇA VA PAS ÊTRE  
POSSIBLE MON  
P'TIT GARS,  
TU SORS DE LÀ !

SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES  
VONT DANS LE BAC DE TRI.



STOP AUX ORDURES  
MÉNAGÈRES DANS  
LES BACS DE TRI !



ÇA VAUT AUSSI  
POUR TOI  
MICROBE !

SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES  
VONT DANS LE BAC DE TRI.



#### LES QUATRE RÈGLES D'OR POUR BIEN TRIER :

- #1 : Tous les papiers et les emballages se trient...** pas les objets qui sont à jeter avec les ordures ménagères, en déchèteries ou à donner (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, vaisselle...).
- #2 : Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune,** surtout pas dans des sacs ;
- #3 : Inutile de laver les emballages,** il suffit de bien les vider ;
- #4 : Il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.**

#### En cas de doute :

Consultez le site : [www.consignedetri.fr](http://www.consignedetri.fr) ou téléchargez l'application gratuite «guide du tri» de Citeo depuis votre smartphone ou posez vos questions sur : [trifacile@smitom-nord77.fr](mailto:trifacile@smitom-nord77.fr)



# SANS SAC ET EN VRAC, C'EST DANS LE BAC !



JE NE VAIS  
EN FAIRE  
QU'UNE  
BOUCHÉE !

**SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES  
VONT DANS LE BAC DE TRI.**



14 rue de la Croix Gillet  
77122 Monthyon  
Tél. : 01 60 44 40 03  
[contact@smitom-nord77.fr](mailto:contact@smitom-nord77.fr)  
f SMITOMNORD77

■ Directeur de publication :  
Pascal Hiraux, Président du SMITOM  
■ Comité de rédaction :  
Michelle Brun, Justine Barthe, Méhdi Le Mero.

En partenariat avec :

CITEO